

**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à candidature  
réunie le 8 novembre 2023**

**Objet** : Appel à candidatures - « AAC n°2023 – CRT » portant sur la création de deux centres de ressources territoriaux (un dans le bassin de vie Nord et un dans le bassin de vie Sud).

La commission de sélection d'appel à candidature, réunie le 8 novembre 2023 a examiné et procédé au classement de trois projets recevables en réponse à l'appel à candidature du 24 mai 2023 – « Déploiement de deux centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées à La Réunion : un dans le bassin de vie Nord et un dans le bassin de vie Sud ».

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

POUR LE BASSIN DE VIE NORD	
1 <sup>er</sup>	<b>ORIPA</b>
2 <sup>nd</sup>	<b>CROIX-ROUGE FRANCAISE</b>
3 <sup>ème</sup>	<b>ASFA</b>
POUR LE BASSIN DE VIE SUD	
1 <sup>er</sup>	<b>FONDATION PERE FAVRON</b>

La liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Elle sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à candidature à savoir au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé La Réunion.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire aux décisions d'autorisation qui seront prises par la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion.

Fait à St-Denis, le 8 novembre 2023

Le Président



Dr Hamid ELAROUTI

Directeur de l'animation territoriale et des parcours,  
Représentant de la Direction Générale de l'ARS La Réunion